

aide-ingénieur en chef de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, à M. Lumsden, ingénieur en chef de la division est du Transcontinental, dans la dernière desquelles il dit :

“ Cher monsieur, — J'accuse réception de votre lettre du 24 avril au sujet des classifications dans les districts “B” et “F” dans laquelle vous me dites que vous désirez me rencontrer à Ottawa ou à Montréal afin de fixer une date pour l'arbitrage des points en litige et pour la nomination d'un troisième arbitre, etc.

“ En réponse, permettez-moi de vous dire que l'entrevue que vous proposez ne peut avoir lieu que lorsque vous aurez fait droit à ma demande du 7 octobre, plusieurs fois renouvelée, d'inspecter ensemble les travaux dans les districts “B” et “F” dont la classification est contestée.

“ Veuillez me faire savoir quand il vous sera possible de faire cette inspection, et je me mettrai à votre disposition.”

M. Lumsden et M. Woods ont-ils inspecté eux-mêmes, depuis le 28 avril dernier, la partie du chemin de fer mentionnée? Dans l'affirmative, quand et avec quel résultat? Dans la négative, pourquoi?

M. LENNOX demande encore :

1. Les questions et matières concernant une prétendue classification trop élevée des travaux sur certaines parties de la division est du Transcontinental, dont se plaint M. H. A. Woods, aide-ingénieur en chef du Grand-Tronc-Pacifique, dans une lettre du 7 octobre 1907, et autres lettres subséquentes, adressées à M. P. D. Lumsden, ingénieur en chef de ladite division est, ont-elles été soumises à un arbitrage aux termes des paragraphes 7 et 4 du contrat dont copie est annexée à la loi concernant le chemin de fer national transcontinental? Dans l'affirmative, quels sont les trois arbitres?

2. Quand et comment a été nommé le troisième arbitre choisi ou nommé?

3. Quand les arbitres sont-ils entrés en fonction, et quel progrès ont-ils fait dans leurs travaux?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : Je réponds aux deux questions en même temps. M. Lumsden, ingénieur en chef de la commission du Transcontinental, et M. Woods, sous-ingénieur en chef de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, ont fait l'inspection des travaux du district “F” dont la classification est contestée et procèdent en ce moment à l'inspection de ceux du district “B” qui donnent également lieu à contestation, en conformité du paragraphe 7 de la convention annexée à la loi concernant le chemin de fer transcontinental. Leur inspection n'étant pas encore terminée, ils n'ont pas fait de rapport, et les choses n'en sont pas rendues à un point où il soit nécessaire de nommer un tiers arbitre.

INTERCOLONIAL.—TRAVERSES DE CHEMIN DE FER.

M. STANFIELD demande :

1. De nouvelles instructions ont-elles été données relativement à la livraison des tra-

M. LENNOX.

verses de chemin de fer destinées à l'Intercolonial?

2. Quelle est la limite de temps fixée pour telle livraison cette année?

3. Des changements ont-ils été faits quant à l'inspection de manière à établir deux classes de traverses sous le rapport de la qualité?

4. Quels sont les prix payés pour les différentes classes de traverses?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. La limite du temps relative à la livraison des traverses de chemin de fer était fixée au 30 juin 1908 ; le 16 de ce même mois, avis fut donné qu'il ne serait pas accepté de traverses après cette date-là.

2. Le délai relatif à la livraison cette année des traverses de chemin de fer suivant la classification expirait le 30 juin dernier.

3. Non.

4. Voici ce qu'on a payé les traverses achetées pour le compte des chemins de fer de l'Etat : pruche, 30 cents pièce ; pin “princess”, mélèze et genévrier, 36 cents pièce. Au Cap-Breton, le chemin de fer a aussi payé les traverses de bois dur 30 cents pièce, et dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick les traverses en pin blanc et en sapin noir ont coûté 30 cents pièce.

LA PRESSE CANADIENNE ASSOCIEE.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme demain en comité général pour examiner un projet de résolution ainsi conçu :

Il y a lieu de continuer pendant une période ultérieure l'allocation pour venir en aide à l'établissement et au maintien d'un service indépendant et efficace de nouvelles télégraphiques de la Grande-Bretagne pour la presse canadienne, et que, pour cette fin, il soit payé une somme n'excédant pas \$9,000 pour la période entre le premier jour de juillet 1903 et le trente et unième jour de mars 1909, les deux jours inclusivement ; une somme n'excédant pas \$12,000 pour l'exercice se terminant le trente et unième jour de mars 1910 ; et une somme n'excédant pas trois mille dollars pour la période entre le premier jour d'avril 1910 et le trentième jour de juin 1910, les deux jours inclusivement.

Son Excellence le Gouverneur général ayant été informée du contenu de ce projet de résolution, le recommande à l'examen de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD — EMBRANCHEMENT DE HARMONY A ELMIRA.

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : propose que la Chambre se forme demain en comité